

et il y aurait plusieurs façons de la définir. Je me limiterai ce soir à trois: les aspects politique, culturel et régional, c'est-à-dire économique. Il est facile de définir l'aspect politique car un seul coup d'oeil sur la carte nous montre un pays composé de dix provinces et de deux territoires. Nous comprenons tous jusqu'à un certain point comment les compétences sont réparties entre le gouvernement fédéral et celui de chaque province. La loi est énoncée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et elle a été interprétée par les tribunaux au cours du siècle écoulé. Certains d'entre nous estiment que son interprétation par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, entre 1890 et 1935, était parfois assez excentrique. Mais aucune disposition de l'Acte ne régit, pas plus que les tribunaux ne sauraient arbitrer, la lutte constante que se livrent les deux niveaux de gouvernement pour avoir l'avantage.

Le pendule oscille. En temps de paix et de prospérité, les provinces prennent la vedette, tandis qu'en temps de guerre les gouvernements provinciaux perdent du terrain, alors que le pays regroupe ses forces pour faire face à la crise et la surmonter. La tension entre les deux niveaux de gouvernement est une chose saine, créatrice et stimulante quand la rivalité a pour objet de fournir aux Canadiens les meilleurs services possibles. Lorsqu'elle se détériore au point de ne plus être qu'une lutte pour des avantages politiques et fiscaux sans rapports avec les besoins réels de la population, elle devient une chose malsaine et destructrice.

En tant que membre des gouvernements de M. Pearson et Trudeau, j'ai travaillé activement pour que l'on tienne plus fréquemment des conférences fédérales-provinciales périodiques et que l'on multiplie les consultations tant au niveau ministériel qu'au niveau des fonctionnaires. Cette orientation doit se poursuivre. D'un autre côté, je me sens un peu mal à l'aise lorsque je considère l'un des sous-produits que ces réunions semblent mettre à jour, soit l'impression persistante que les gouvernements provinciaux représentent en quelque sorte la population de leur province dans ces négociations, tandis que le gouvernement fédéral se retrouve dans le rôle de la puissance étrangère hostile qu'il faut apaiser ou surmonter.

Je crois que ce n'est qu'une impression qui ne représente pas la réalité, mais les impressions sont très importantes, surtout dans cette ère de la télévision.

C'est une bonne chose de se rappeler à l'occasion que dans notre système fédéral la population du Canada est représentée par les membres élus du Parlement et par leur gouvernement fédéral aussi bien que par les membres élus des assemblées législatives provinciales et les gouvernements provinciaux. La population de l'Ontario et du Québec exerce